

L'ordre du jour de cette séance concernait la consultation du comité sur le plan de Compétitivité mis en place par LCL.

FO LCL Midi avait en préalable adressé à la Direction de nombreuses questions (*organigramme, rapport expertise, préretraites potentielles, mesures d'accompagnement en matière de formation pour pallier au départ des "seniors", détail sur les postes supprimés d'adjoints commerciaux, d'équipiers volants, de conseillers et chargés d'accueil, et au niveau des états majors de Direction de Région, remise d'un état reprenant les effectifs par agence et leur localisation, communication de tous les fonds de commerces existants et le dimensionnement en comptes et capitaux, détail de tous les postes supprimés au niveau des UAC...*).

Enfin FO LCL Midi avait rappelé son désaccord sur une présentation séparée des **Plans de Compétitivité** (*avec les suppressions d'emplois, les économies attendues au niveau immobilier et informatique, les Préretraites mises en place*) et de **Développement** (*prévoyant les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés*).

Les événements nous ont donné raison car outre le fait que les réponses apportées ne justifient en rien les mesures prises, et ne permettent pas aux élus d'avoir une vision concrète de la situation, il s'avère que **la Direction ne respectera même pas ses engagements** pris dans l'accord de méthodologie et reporte à une date indéfinie (*décembre ?*) la présentation aux Instances du Personnel (*CCE, CE, CHSCT*) du Plan de Développement.

En fait, si la Direction et CASA maîtrisent parfaitement tout ce qui est réduction de charges, et notamment de personnel, elles ne savent visiblement pas comment faire pour parvenir aux objectifs qu'elles ont déterminés (*baisse coefficient d'exploitation, gain de Parts de Marchés, baisse de l'attrition, développement du PNB...*).

La navigation se fait à vue et y a t-il encore un pilote ?

Chaque Organisation Syndicale y a été de sa déclaration (*ci-après celle de FO LCL Midi*), et il est regrettable au vu des constats effectués par l'ensemble de celles-ci, et la "nébulosité" propre à ce dossier d'une importance majeure, que la CFDT et le SNB aient cru nécessaires d'accepter la consultation, même si leur vote a été négatif. En effet, **l'expression du vote permet à la Direction de continuer à dérouler son projet comme elle l'entend.**

FO LCL Midi a donc refusé de voter considérant que les conditions d'une consultation n'étaient pas remplies et a demandé à la Direction de reporter celle-ci.

FO LCL Midi n'acceptera pas une réduction de 3.519 emplois sans réagir. Ce plan va accentuer la dégradation des conditions de travail, la pression sur le personnel, et se traduira par une importante perte de compétence avec le départ des "seniors" dans le cadre du P.S.E. Il n'assure rien de "réaliste" en matière de formation et d'accompagnement, et va fragiliser encore plus LCL, et la pérennité de l'Entreprise, notamment du back-office.

FO LCL Midi tiendra informé le personnel du Midi des actions et démarches prévues pour défendre l'emploi et le devenir de l'entreprise.

DÉCLARATION *FO LCL MIDI* A LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE DU 11 OCTOBRE 2007

FO LCL Midi considère que ce Plan de compétitivité n'a qu'un objectif principal :

une réduction drastique des charges de LCL .

Pour faire passer ce message, le groupe CASA n'a pas hésité à utiliser **un coefficient d'exploitation erroné** ; les experts désignés en Comité Central d'Entreprise l'attestent. A fin 2006, le chiffre exact est de **7 points** inférieur : 68% opposé aux 75% de CASA.

Au niveau national, environ **6.500 salariés vont partir** d'ici 2010, date d'échéance du plan, si celle-ci est respectée. Le rapport d'expert prévoit la gestion de 10.000 personnes avec une Direction de Ressources Humaines amputée de 30% de ses effectifs . Au vu de ce constat, il nous semble peu probable que les conditions de travail des salariés de LCL s'améliorent. **FO LCL Midi** considère que le mal-être des salariés de LCL va s'aggraver dangereusement et pense au Personnel qui devra assumer les missions de LCL après le départ des collègues éligibles au plan de pré retraite 2008 / 2010.

Que dire de la non satisfaction de nos clients, qui elle aussi va aller crescendo. Avec 3 500 postes supprimés **dont au moins 121 en DDR du Midi**, et une perte importante de compétence avec le départ des seniors, **FO LCL Midi** ne voit pas comment LCL va pouvoir maintenir et améliorer son service à la clientèle, élément essentiel à nos yeux pour développer et assurer la pérennité de l'Entreprise.

FO LCL Midi tient à préciser qu'il n'est pas acceptable de présenter un Plan de Compétitivité essentiellement basé sur des suppressions d'emplois afin de diminuer les charges sans réellement expliquer comment LCL va faire pour gagner des parts de marché et augmenter son PNB (*dénominateur du fameux coefficient d'exploitation*).

De plus, dissocier **le Plan de Développement du Plan de Compétitivité** n'apporte aucun éclairage sur les moyens que comptent mettre en place la Direction de LCL, et CASA, pour permettre à l'Entreprise d'atteindre les objectifs fixés.

Aujourd'hui, la Direction n'a toujours pas remis aux élus **le rapport de l'Expert du CCE**, alors qu'il concernait l'ensemble des Instances CCE et CE.

D'autre part, **l'accord de méthodologie** mis en place par la Direction, et signé par la CFDT et le S.N.B **n'est pas respecté**, notamment sur le plan calendaire, ce qui conforte **FO LCL Midi** à penser que LCL et CASA ne maîtrisent qu'une chose : la réduction des charges et surtout du personnel, mais absolument pas le "développement" de l'Entreprise et donc sa pérennité.

Enfin, la Direction refuse de remettre **au comité un véritable organigramme** reprenant tous les postes existants à une date précise (*ex : le 31 mars 2007*) dans toutes les Directions et secteurs géographiques concernés, seule façon pour les élus d'avoir une vision transparente de l'emploi et des incidences du Plan au terme de celui-ci.

D'autres éléments restent encore en suspens ou ne sont pas vraiment clarifiés et ne permettent donc pas, là aussi, d'avoir une vue concrète de la situation.

Toutes ces raisons conjuguées, avec d'un côté le plan de compétitivité injustifié quant aux mesures prises, et de l'autre de communication d'éléments demandés **font que FO LCL Midi considère que les conditions d'une consultation ne sont pas réunies et demande à la Direction de reporter celle-ci.**

Dans le cas contraire **FO LCL Midi ne participera pas au vote**, expliquera au personnel la situation et les raisons de sa position **et se réservera toutes les possibilités d'actions pour amener la Direction de LCL et l'actionnaire à revoir le processus engagé.**